



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense : structures administratives

Question écrite n° 7923

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les incertitudes pesant sur la pérennité de l'établissement public d'insertion de la défense (Epide). Cet établissement vise à aider des jeunes de 18 à 25 ans en situation difficile, à obtenir une seconde chance en se réinsérant dans la société. Les personnels sont inquiets sur les perspectives d'avenir de ce dispositif, tant du point de vue budgétaire que des objectifs assignés. Elle lui demande donc si ces 18 centres, répartis sur l'ensemble du territoire national, continueront à fonctionner dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

Le budget de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) s'inscrit dans le cadrage national des dépenses de l'Etat. Le ministère de l'emploi, qui assure la tutelle de premier ordre, a maintenu le niveau de sa contribution avec 45 M€ inscrits en LFI pour l'année 2013. Le ministère a par ailleurs toujours soutenu l'établissement autant que de besoin, par exemple en lui versant la réserve de précaution en fin d'année 2012 ou en modifiant, à la demande de l'EPIDE, l'échéancier de ses versements pour assurer un niveau de trésorerie suffisant. Pour autant, les efforts déjà entrepris doivent se poursuivre dans une logique de meilleure territorialisation de l'offre, comme cela a été fait dans la région Rhône - Alpes par le regroupement de trois petits centres à faible capacité et éloignés des bassins d'emploi dans un grand centre implanté dans une zone à plus fort potentiel d'emplois pour faciliter l'intégration des jeunes volontaires. Dans un souci de cohérence des dispositifs d'insertion des jeunes portés par le gouvernement, l'EPIDE va nécessairement être amené à évoluer et ainsi, à mieux s'articuler avec l'offre 2e chance s'adressant aux jeunes. Ces évolutions, que le ministère de l'emploi souhaite impulser en lien avec les autres ministères, prendront du temps et se feront en partenariat étroit avec la direction de l'établissement et ses salariés. Elles permettront, à terme, d'assurer l'équilibre budgétaire de l'EPIDE et de mieux répondre aux besoins des jeunes sur les territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7923

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5839

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 293